



CRÉER SA STRUCTURE D'INGÉNIERIE DE TRANSITION

Le modèle de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat

Un outil d'ingénierie mutualisée de proximité au service des collectivités et des acteurs du territoire pour la transition écologique et énergétique.

Qu'est-ce qu'une Agence Locale de l'Énergie et du Climat ?



Reconnues par le **Code de l'Énergie** (Art. L211-5-1), les Agences Locales de l'Énergie et du Climat sont des **agences d'ingénierie partenariales et territoriales** :

- **créées par les collectivités territoriales et leurs groupements**, en lien avec l'État
- aux fins de **contribuer aux politiques publiques** de l'énergie et du climat
- à but **non lucratif**, portant des **missions d'intérêt général**.



Leur rôle :

Mobiliser, informer, conseiller et accompagner en toute neutralité acteurs publics et privés, **collectivités et citoyens, entreprises, professionnels et scolaires**, dans la transition énergétique et écologique du territoire.



Leur force :

En mutualisant leurs ressources, les collectivités, communes, intercommunalités peuvent se doter **dans la durée d'un pôle d'expertise opérationnel, d'un pôle d'ingénierie énergie-climat**, en capacité de répondre aux différents besoins de leurs territoires.

« Vertueuse et totalement tournée vers l'amélioration de notre quotidien, mais aussi de notre impact sur l'environnement, l'ALEC42, composée de toutes les collectivités locales ligériennes, des acteurs de l'énergie et du logement, ainsi que des prestataires de l'énergie et organismes financiers, est au service de tous : particuliers, entreprises, structures publiques. »



Jérémie LACROIX

Président de l'ALEC 42,
Vice-président du Conseil
départemental de la Loire

« L'agence du climat de l'Euro-métropole de Strasbourg est comme un pôle d'émulation, expert et opérationnel dont on n'imaginait pas qu'il pourrait devenir aussi vite indispensable ! »

Danielle DAMBACH

Vice-Présidente de l'Euro-
métropole de Strasbourg /
Maire de Schiltigh



Pourquoi créer une Agence Locale de l'Énergie et du Climat ?

Créer son ALEC est un véritable projet de territoire. Les missions des Agences Locales de l'Énergie et du Climat sont déterminées par les collectivités en fonction des besoins du territoire :

- Être un **pôle d'expertise énergie et climat** à la disposition des élus et des services des collectivités
- Accompagner les collectivités dans l'émergence et l'animation d'une **stratégie énergie-climat** et la **création d'outils**
- Informer, conseiller et accompagner le grand public dans la **rénovation énergétique de l'habitat**, maisons et copropriétés
- Guider, orienter, accompagner la **rénovation du tertiaire privé et du patrimoine public**
- Animer l'**écosystème local de la transition** pour garantir le succès des politiques publiques
- Accélérer le déploiement d'**énergies renouvelables**
- **Sensibiliser, faire la pédagogie** de la transition auprès de publics variés : sobriété énergétique et hydrique, animation de Fresques du Climat, etc.
- Accompagner les publics en situation de **précarité énergétique** / aider les collectivités à structurer des réponses pour ces publics
- Déployer des **actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique**
- Créer un **conseil en mobilité décarbonée** pour accompagner le déploiement d'une ZFE ou coordonner l'émergence de mobilités partagées en zones rurales...



À chaque territoire son enjeu!

« Aujourd'hui, tout le monde parle d'énergie et de changement climatique, tout le monde se dit légitime. Mais qui répond aux ménages précaires? Qui répond aux communes pour réduire les consommations et leurs émissions de gaz à effet de serre? Qui accompagne et sensibilise les citoyens et les acteurs? C'est l'ALEC, avec son équipe de salariés compétents, elle est l'outil incontournable car c'est l'interlocuteur de confiance. »



Jean-Marc LABBÉ

Président de l'ALEC du Pays de Saint-Brieuc, Maire de La Méaugon, Vice-Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération

« La mise en place d'un réseau d'animateurs à destination des communes pour le développement des projets éoliens et photovoltaïques est apparue comme un levier important pour déployer les énergies renouvelables sur les territoires. Cette mission, intitulée « Les Générateurs », est portée par l'ALEC 33 avec le CRER et Cirena pour la Nouvelle Aquitaine. »



Claudine BICHET

Vice-Présidente de Bordeaux Métropole, Première adjointe au Maire de Bordeaux, Présidente de l'ALEC 33

Pour l'ALE 07, « 2023 est aussi une année sous le signe du développement de projets en faveur de la transition énergétique et plus spécifiquement de la mobilité. Le travail d'accompagnement des territoires sur le « projet véhicule partagé en milieu rural : Tenmod » a ainsi débuté en Sud Ardèche, avec la réalisation d'ateliers de diagnostic, la diffusion d'un questionnaire aux habitants et des projections documentaires. »



Thierry BRUYÈRE-ISNARD

Président de l'ALEC 07, Maire de Saint-Paul-le-Jeune, 1^{er} Vice-président de la Communauté de communes du pays des Vans en Cévennes

« Nous ne respecterons pas nos objectifs climatiques sans une rénovation massive du bâti! Le défi est d'aller chercher les petites copropriétés. C'est la raison pour laquelle nous travaillons avec l'Agence parisienne du Climat. »



Eric PLIEZ

Maire du 20^e arrondissement de Paris

« L'accompagnement neutre, indépendant et personnalisé de l'ALEC aux habitants, collectivités et entreprises est fondamental pour réussir les nécessaires transformations auxquelles nous faisons face. Rénovation énergétique, énergies renouvelables ou déplacements sont autant de sujets qui contribuent à l'adaptation opérationnelle du territoire aux changements climatiques tout en garantissant son équité fonctionnelle. »



Laurence WIESER

Présidente de l'ALEC Nancy Grands Territoires, Conseillère métropolitaine, Conseillère municipale de Laxou

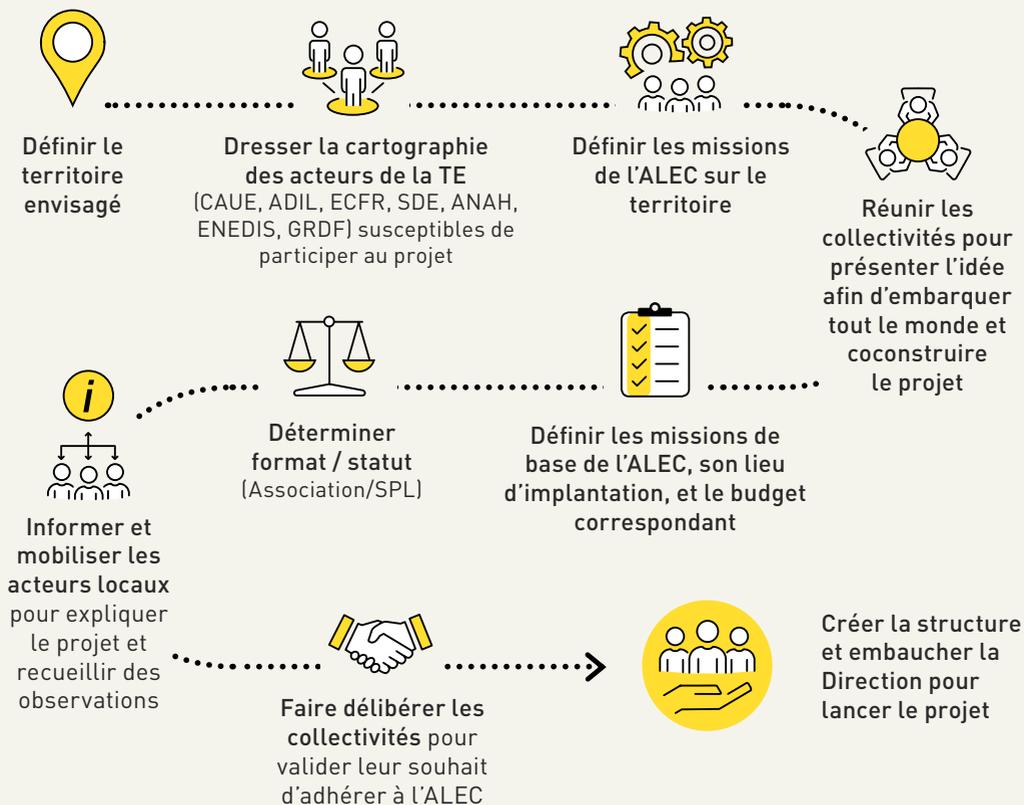
« Notre association veille à apporter tout son soutien aux collectivités pour l'efficacité énergétique de leur patrimoine bâti. Maîtriser la consommation énergétique communale est un enjeu fort, la COFOR ALEC 83 apporte des réponses concrètes grâce à son service d'accompagnement mutualisé pour faciliter la réalisation de rénovations performantes et respectueuses de l'environnement en sollicitant les ressources locales. »



Jean BACCHI

Président de la COFOR ALEC 83, Sénateur du Var

Comment créer son Agence Locale de l'Énergie et du Climat ?



Comment finance-t-on une ALEC ?

- Adhésion des membres, dont les collectivités (1,5 € à 2€ / habitant d'une collectivité membre)
- Partenariats institutionnels, subventions (ADEME, Région, etc.)

« 50 à 80 % des leviers d'actions pour lutter contre le changement climatique et adapter nos territoires se trouvent à l'échelle des collectivités locales. »



Maryse COMBRES
Présidente de Flame



Fédération des
Agences Locales de
l'Énergie et du Climat

Envie d'en savoir plus, de rencontrer des ALEC, d'être accompagné dans la création de votre ALEC ?

La Fédération est à votre disposition :
benedicte.rouault@federation-flame.org